

JEAN-MI TU ARRÊTES MAINTENANT  
DE CREUSER !!!



N° 410 - mai 2022  
PRIX : 2 €



## Le pire écarté, le SNES-FSU à l'offensive contre Macron !

### EDITO

Ces dernières semaines se sont révélées particulièrement difficiles pour chacun-e d'entre nous, confronté-e à la réédition d'un second tour d'élection présidentielle opposant un candidat néolibéral, porteur d'un projet de casse sociale, à l'extrême-droite. Il a fallu choisir entre deux candidats dont nous combattons les valeurs et les idées.

Pendant cinq ans années de politique de casse du service public d'éducation, de mépris sans précédent des personnels, de destruction du sens même de nos métiers, Emmanuel Macron a beaucoup contribué à nourrir la crise que nous traversons, par son exercice du pouvoir vertical, son mépris et sa violence économique et sociale, sa gestion chaotique de la crise sanitaire. Tout au long de son quinquennat, il a suscité défiance et ressentiment. Quant à son ministre de l'Éducation nationale, il détient le triste record non seulement de la durée à ce poste mais de ministre le plus contesté et détesté par les personnels. Et pourtant, il nous fallait avant tout autre épreuve, empêcher l'extrême-droite d'arriver au pouvoir. Quelque immense que soit la détestation du duo Macron/Blanquer

et des politiques menées, le danger de l'extrême-droite est d'une tout autre nature. La campagne de dédramatisation du RN de Marine Le Pen ne doit jamais nous faire oublier le meurtre de Ibrahim Ali et la violence inhérente à l'extrême-droite. L'extrême-droite au pouvoir, c'est une mise au pas des fonctionnaires sans commune mesure avec les politiques de casse menées par Macron, la remise en cause totale des droits et libertés, de la démocratie.

Le pire évité, il nous faut désormais combattre, de toutes nos forces, les politiques libérales qui fracturent notre société. Le projet politique de Macron est clair et le contexte de sa réélection ne l'amènera probablement pas à le revoir : réforme des retraites, destruction des services publics,... et alors que nous ne savons pas encore quel visage aura le nouveau gouvernement, Blanquer, Ministre honnis s'il en est, « creuse son sillon long », parle de temps long des réformes en cours, et ambitionne donc de rester au ministère ! Inimaginable scénario mais qui dit tout du mépris, de l'indécence, de l'absence totale de remise en question qui le caractérise.

Le risque est grand de céder au désespoir et

de baisser les bras. Mais nous ne pouvons abandonner ni l'école ni la jeunesse. Nous ne pouvons les laisser mener à son terme une politique de management néolibérale dans l'éducation qui s'apparente à ce qu'ont pu connaître les salarié-es de La Poste ou de France Télécom avec les drames que l'on sait...

Nous devons construire et mener les luttes sociales qui seules pourront faire barrage à ces politiques destructrices. Dans le contexte des élections législatives à venir, il nous faut empêcher la victoire de l'extrême-droite et des politiques néolibérales.

Le SNES-FSU peut et doit constituer un rempart, une force de combat et de proposition.

Le SNES-FSU est indispensable, mais le SNES-FSU n'est rien sans la force du collectif que constituent les personnels. Le SNES-FSU doit combattre et porter ce que veulent et défendent les collègues, le construire avec vous. C'est la force du collectif qui doit imposer une orientation différente des politiques en cours.

L'avenir est ce que nous en ferons !

*Marion Chopinet*



## Le projet du SNES-FSU : l'enjeu de la démocratisation

### Une école pour la réussite de tous et qui respecte nos professions

Premier syndicat dans le second degré, le SNES-FSU construit son projet avec les collègues, dans les établissements, les réunions, les stages, en consultant ses syndiqué-es.

Ensemble, faisons-le vivre au quotidien :

#### Rompre avec les politiques néolibérales : un plan d'urgence pour l'éducation

Il est indispensable de rompre avec les méthodes Blanquer et de renouer le dialogue social disparu pendant le quinquennat et qui aurait permis de mieux gérer la crise sanitaire et ses effets. Des mesures d'urgence s'imposent pour la rentrée 2022 pour tenir compte des conséquences de deux années scolaires sous Covid :

- de véritables créations d'emplois de professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH et non des enveloppes d'HSE et HSA qui contribuent à renforcer les inégalités entre les élèves et les agents ;
- la possibilité de travailler en petits groupes avec un maximum de 20 élèves en Éducation prioritaire, 24 élèves hors Éducation prioritaire, 25 élèves en seconde et 30 élèves dans le cycle terminal.

#### Un service public d'éducation exigeant

Pour tenir nos objectifs, les enseignements y compris optionnels doivent faire l'objet d'heures clairement identifiées dans les DGH via des grilles nationales, sans entrer en concurrence les uns avec les autres.

Le SNES-FSU s'oppose à toute velléité d'externalisation de certaines missions ou enseignements (santé, sport, éducation artistique, etc.) au profit d'un prétendu recentrage sur des enseignements dits « fondamentaux » qui ne fait que renforcer les inégalités et menace l'existence du collège unique.

Une remise à plat de la réforme du lycée est nécessaire. Pour le SNES-FSU, les enseignements devraient être organisés autour de filières clairement identifiées, équilibrées et cohérentes pour en finir avec

les politiques élitistes et sélectives, et le baccalauréat reprendre la forme d'épreuves nationales, terminales et anonymes avec suppression du Grand oral.

#### L'accès à une scolarité de qualité et adaptée pour tous les jeunes

Une carte de l'éducation prioritaire doit être revue et élargie y compris aux lycées (généralistes, technologiques et professionnels), sur la base d'indicateurs transparents et nationaux, avec un label unique et une attention particulière aux établissements ruraux. Le SNES-FSU continuera de s'opposer avec force à tous les labels liés à des contrats d'objectifs, favorisant les concurrences malsaines.

Le service public d'orientation doit être renforcé et le rôle des PsyEN conforté à rebours des logiques de marchandisation et de privatisation actuelles. Le SNES-FSU continuera de lutter contre les politiques d'orientations précoces et subies et doit combattre pour redonner aux trois voies du lycée la valeur qu'elles méritent.

Pour se faire il faut des moyens à la hauteur de nos ambitions. L'éducation ne se négocie pas, on ne laissera pas le gouvernement brader notre jeunesse une seconde fois.

La politique d'inclusion et la lutte contre le décrochage sont des thèmes qui resteront au cœur de nos missions mais cela nécessite de véritables moyens, une reconnaissance de l'expertise des enseignants et non une simple campagne de communication et d'effet d'annonce. Il faut la penser, former les personnels, accompagner sans brusquer. La citoyenneté, l'apprentissage de la démocratie, ne peuvent s'articuler qu'en plaçant les élèves acteurs de leurs projets et les enseignants concepteurs de leur activité. Les politiques telles que les CLA, les TER, les Cités éducatives, le PLE, etc., doivent sortir de la logique de contractualisation et de concurrence entre les collègues et entre établissements.

#### Prendre les personnels du second degré au sérieux

Nous voulons une école qui respecte ses agents et qui les considère. Personne n'est dupe des promesses de campagne et des

« fameux 10 % » d'augmentation de salaire. Le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 sont une évidence qui doit s'accompagner d'un plan pluriannuel de recrutements et de pré-recrutements, de mesures de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail pour rendre à nouveau nos métiers attractifs après l'entreprise de destruction menée par les politiques néo libérales. Le mépris et la déconsidération de l'institution ont affaibli une profession déjà malmenée.

Les AESH méritent un vrai statut qui protège et cela passe par la création d'un corps de fonctionnaires catégorie B. Il faut supprimer les PIAL, outils de gestion qui dégradent leurs conditions de travail.

Le gouvernement fait mine de répondre à la précarité par une autre précarité ou toute notion de statut, d'évolution et de professionnalisation est absente. Le SNES-FSU demande la mise en place d'un vaste plan de titularisation pour les non titulaires. Il faut ouvrir les négociations pour des évolutions statutaires contre la précarité des AED pour améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires.

Le SNES-FSU exige la mise en place d'une réelle médecine du travail et le maintien des CHSCT sous la forme où ils ont montré toute leur efficacité.

Le SNES-FSU demande l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et a minima le rétablissement de toutes les compétences des commissions paritaires afin de garantir à nouveau la défense des droits des personnels, la lutte contre l'arbitraire et l'opacité, notamment dans les opérations de carrière et de mutations. Le retard pris sur les avancements d'échelons, les imbroglios autour des procédures de mutation et l'utilisation de logiciels mal calibrés sur les opérations de carrière montrent toutes les limites de l'administration quand il n'y a plus de CAPA.

Il nous faut reprendre la main, construire du collectif, pour nous faire entendre et lutter tous ensemble contre les politiques qui détruisent l'école et le service public.

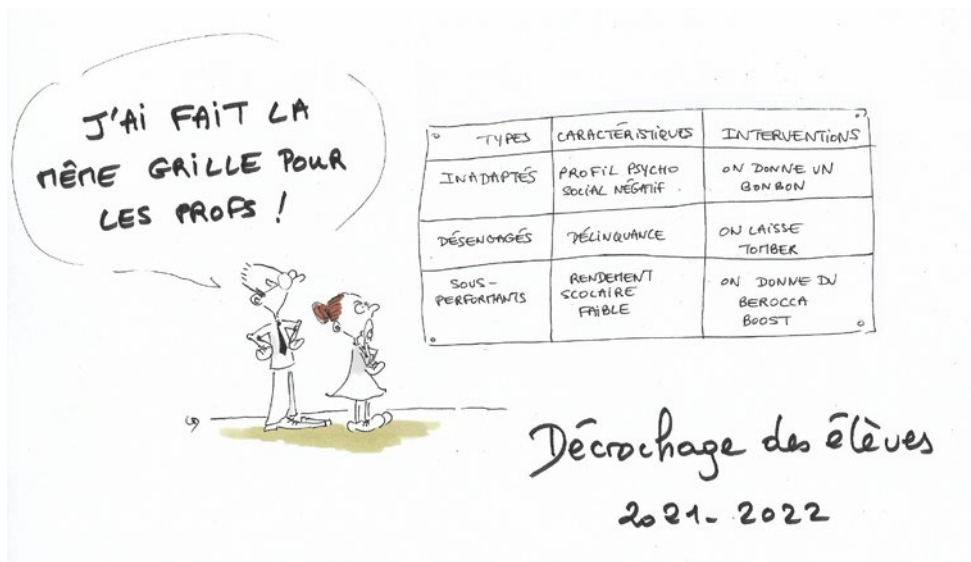
*Ramadan Aboudou*



#### Publication du SNES-FSU Aix-Marseille

12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille  
Tél : 04 91 13 62 81/82 – [s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)  
Directrice de publication : Marion Chopinet  
Comité de rédaction : A. Sandamiani et C. Fuchs  
Imprimeur : IGS – BP 44 – Zac de Rigoulet – 47552 BOE Cedex  
Périodique inscrit CPPAP 0722 S 05476  
Dépôt légal : 27 juillet 2020 – ISSN 0395-384X – Tiré à 7000 exemplaires

# pour résister au projet de Macron



## Le SNES-FSU est là, avec vous !

Le SNES-FSU Aix-Marseille est à votre écoute et il vient à votre rencontre au plus près de votre lieu de travail et de votre établissement. Une série de rencontres sont programmées en juin aux quatre coins de l'académie et nous vous invitons à y participer.

Que vous soyez enseignant, personnel de vie scolaire, d'accompagnement, CPE ou PSY EN, que vous soyez titulaire, stagiaire ou contractuel, que vous exerciez en collège, en lycée ou en CIO, les militants du SNES-FSU sont bien entendu à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions sur les carrières, les mutations, les salaires, la retraite, les possibilités d'évolution professionnelle, les questions pédagogiques, les relations professionnelles avec les autres catégories de personnels, les parents ou la hiérarchie...

Mais ces rencontres ont aussi pour fonction de nous permettre de discuter entre collègues des évolutions que nous souhaitons pour nos métiers, pour nos professions, pour le service public d'éducation. Alors qu'un nouveau quinquennat débute, alors que le scrutin présidentiel a confirmé les grandes fractures sociales qui marquent notre société, alors que le président de la République réélu

annonce avoir des projets importants sur les questions éducatives, il nous paraît en effet important de proposer aux collègues des cadres de discussion ouverts et libres pour mettre en commun les propositions et les revendications que la profession entend défendre dans la période qui s'ouvre.

Vous avez un avis? Il nous intéresse, et le SNES-FSU est le bon outil pour le mettre en débat avec les collègues et lui donner de l'écho en lien avec les propositions qui auront été débattues dans le cadre des congrès du SNES-FSU qui se tiennent actuellement. En lien avec ces rencontres, le SNES-FSU Aix-Marseille ouvre un questionnaire en ligne auquel nous vous invitons à contribuer.

Pour participer à ces rencontres, nous vous invitons à vous inscrire sur notre site, et, le cas échéant, à déposer votre demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale au moins un mois avant la date de la rencontre, formation syndicale qui est un droit pour chacun de nous dans la limite de 12 jours par an.

Dans l'attente de nous retrouver autour de nos revendications pour l'avenir du système éducatif !

*Laurent Tramoni*

## Adhérer au SNES-FSU, pourquoi ?

PARCE QUE face aux politiques libérales du gouvernement, le SNES-FSU vous conseille et défend vos droits, en vous faisant bénéficier de l'expertise de ses militants dans vos démarches face à l'administration, et vous accompagne personnellement à chaque étape.

PARCE QUE le SNES-FSU défend un projet d'éducation réellement inclusif, qui a pour ambition l'éducation pour toutes et tous, l'émancipation de nos élèves et leur formation de citoyen-ne-s.

PARCE QUE le SNES-FSU s'engage au quotidien pour défendre nos pratiques et tous nos métiers

PARCE QUE rejoindre un collectif solidaire, c'est être plus fort à la fois dans les établissements et au niveau académique et national, recevoir une information régulière sur nos métiers et construire les mobilisations qui s'imposent.

L'adhésion ouvre droit à déduction fiscale ou crédit d'impôt à hauteur de 66 % ;

la déduction est calculée sur les sommes versées pour une année civile. Par exemple une cotisation de 182 euros (certifié-e ou assimilé-e 5<sup>e</sup> échelon) a un coût réel de 62 euros.

Pour adhérer en ligne :

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>  
Professeur-e-s, CPE, Psy-EN, AED ou AESH, titulaires ou contractuel-le-s, adhérons ! Ensemble, faisons-nous entendre !

*Anne Birecki*

Date	Réseau	Lieu
7 Juin	Camargue	À déterminer
	La Nerthe	Collège Roquepertuse Velaux
matin	PsyEN en hybride	Local du S3
9 Juin	Marseille Madrague et Etoile (13, 14, 15, 16)	À déterminer
9 Juin matin	Salon	Lycée L'Empéri Salon-de-Provence
9 juin après-midi	Avignon	Cité scolaire Mistral, Avignon
10 Juin	La Cote Bleue La Crau	À déterminer
10 Juin	Les Écrins Porte des Alpes	Collège Simone Veil, La Bâtie Neuve
13 Juin matin	Marseille Vieux Port et Colline	Collège Pierre Puget, Marseille
après-midi	Le Garlaban	Collège Jean de la Fontaine, Gémenos ?
14 juin	Vitrolles, Marignane, Réseau La Nerthe	Collège Georges Brassens, Marignane
14 juin après-midi	Sud Vaucluse, Le Lubéron	À déterminer
16 Juin après-midi	Giono	Collège d'Oraison
20 Juin	Marseille Calanques et Huveaune	Collège Germaine Tillion, Marseille
21 Juin matin	Bléone Durance	Collège Borrelly Digne les Bains
22 Juin	CPE AED Vie Sco	Local du S3
24 Juin	Sainte-Victoire	Zola, Cézanne, Vauvenargues?
26 Juin	AESH	Local du S3



## Réforme des retraites : le pire encore devant nous ?

Et voilà, c'est reparti avec les annonces de réforme des retraites, toujours avec un affichage de souci de justice sociale et d'égalité... qui ne trompe personne ! Le désormais président réélu ne cache pas son regret de « l'indispensable » réforme avortée en 2020 et s'emploie à vendre – et faire vendre – son nouveau projet de réforme qui ne serait « que » paramétrique, par le recul de l'âge légal à 64 ou 65 ans, donc par l'augmentation du nombre de trimestres requis pour bénéficier du taux plein, c'est-à-dire sans décote. La conséquence serait quasi immédiate pour les salarié-e-s qui ont 60 ans aujourd'hui, particulièrement pour les femmes dont les pensions sont déjà inférieures à celles des hommes. L'objectif à peine caché est bien de baisser les pensions des retraité-e-s actuel-le-s et futur-e-s en restreignant la part du PIB dans le financement des retraites, avec le prétexte de « la crise » sous ses multiples formes. L'impopularité d'une pareille réforme est telle que revient la petite musique du 49.3 pour la faire adopter rapidement à l'automne prochain, à supposer qu'un nouveau gouvernement n'ait pas l'outrecuidance de le faire pendant l'été ! Pour le SNES-FSU, l'enjeu est le progrès social, construit sur le partage des richesses produites et du temps de travail, sur le maintien du lien indéfectible entre actif-ve-s et retraité-e-s, tel que porté dans nos mobilisations pour les salaires et les pensions.

Annie Sandamiani

## Actualité

### Lycée : voici venir ce qu'il reste du bac...

Suite aux mobilisations du mois de janvier, dont le SNES-FSU a été la cheville ouvrière, le ministère a annoncé le report des épreuves de spécialité du bac 2022 du mois de mars au mois de mai. La suppression de l'attestation de langues vivantes, la diminution du nombre de textes à présenter pour l'oral de français représentaient également des avancées. La note de service publiée par le ministère le 7 avril (SNES-FSU) demeure floue sur l'organisation des corrections des épreuves écrites (niveau d'exigence, modalités de correction). L'ensemble des épreuves de spécialité se concentrent entre le 11 mai et le 3 juin, les remontées des notes étant bouclées au 17 juin. Ce mardi 26 avril, le SNES-FSU Aix-Marseille a adressé un courrier au recteur pour demander plusieurs choses :

- 1 que le brassage des copies soit effectué afin d'éviter toute rupture d'égalité dans un baccalauréat déjà largement soumis au poids du local ;
- 2 que les enseignants qui le souhaitent, puissent effectuer une correction non dématérialisée ;
- 3 que des ordinateurs soient mis à disposition des enseignants dans les établissements pour effectuer ces corrections ;
- 4 que le rectorat s'assure auprès des proviseur-es et chef-fe-s de centre d'examen, que les correctrices et correcteurs de ces épreuves écrites d'enseignements de

spécialité soient dispensé-es de leur service normal d'enseignement et de toute autre participation à des missions de surveillance et de correction des épreuves écrites et orales du Brevet de Technicien Supérieur la semaine du 16 au 20 mai. L'action syndicale a payé puisque le Ministère vient d'accorder un forfait de 4 demi-journées libérées de cours entre le 17 mai et le 3 juin pour corriger les épreuves de spécialité. Nous vous invitons malgré tout à la vigilance : n'hésitez pas à interpeller collectivement vos directions d'établissement dans ce sens-là et à nous alerter en cas de problème. Pour mémoire, les copies doivent être rémunérées à hauteur de 5 euros brut. Par ailleurs, le ministère a déjugé les rectorats qui souhaitaient réduire de moitié l'indemnité dans le cas où il y avait co-correction (en HLP par exemple). Une deuxième série d'épreuves (philosophie en Terminale, épreuves de français en Première et Grand Oral) s'ouvre ensuite entre le 20 juin et le 1<sup>er</sup> juillet ! Pour le Grand Oral, il est désormais prévu que les élèves soient interrogés sur leur seul exposé initial et non sur l'ensemble du programme. En cette fin d'année marquée par les épreuves en tout genre, certains établissements ont décidé de fermer à partir du 10 juin... ce qui soulève la question de la préparation de cet oral pour nos élèves. Pour le SNES-FSU, il est impératif de revenir à un calendrier resserré pour des épreuves terminales, nationales et anonymes !

Nicolas Sueur

### Pour une revalorisation de nos métiers pour toutes et tous !

De 2011 à 2021, l'inflation a augmenté de 12,3 % (sans tenir compte de la hausse importante à venir) quand le point d'indice n'a évolué que de 1,2 %. A cela s'est ajouté la hausse de la retenue pour pension (de 7,85 % à 11,1 % du brut), la hausse et l'élargissement de l'assiette de la CSG... bref le pouvoir d'achat de nos professions a fortement régressé.

Les seules mesures actées, depuis PPCR, ont été la prime Grenelle (de 156,69 euros net mensuels pour l'échelon 1 à 28,49 euros aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelon) et des primes REP+ revalorisées.

Si le candidat Macron a bien proposé une hausse de nos rémunérations, il la lie à l'acceptation de nouvelles missions (dont le remplacement au pied levé de nos

collègues, un suivi encore plus individualisé des élèves,...) qui seraient proposées à tous et imposées aux nouveaux collègues. Face au tollé provoqué, il semble qu'une partie de la hausse serait inconditionnelle (mais sous quelle forme ?), quand l'autre partie resterait liée à l'acceptation d'une charge de travail accrue.

Pour prendre en compte la communauté d'intérêts de nos professions, la FSU privilégie des mesures générales via le revenu indiciaire : attribution immédiate de 70 points d'indice à chacun et augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice en cinq ans. La FSU revendique l'indexation de la valeur du point sur les prix, afin de garantir le pouvoir d'achat et la part des rémunérations publiques dans le PIB. Pour la FSU, l'objectif est une rémunération mensuelle minimum dans la Fonction publique portée à 1850 € nets (2000 pour les enseignants, CPE, Psy-EN) et la revalorisation correspondante de l'ensemble de la grille indiciaire pour conserver son amplitude. La bataille est devant nous !

Franck Balliot

" Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on arrive dans les étoiles. " (O. Wilde)

